# ANNALES <br> D'HYGIĖNE PUBLIQUE 

 ET
## DE MÉdecine légale

## PAR

mim. E. Bertin, P. Broulardel, Charrix, L. Colin,

V. Du Claux, O. Du Mesnll, Foville, T. Gallabd,
L. Garnier, P. Garnier, Ch. Girabd,
l.-A. Hudelo, Jaumes, Lacassagne, G. Lagieat, Liote, Lutald, Morache, Motet, Poircaré, G. Pouchet, Riant, Tourdes et Vibert.
ayEO UXe revor des trapaud frayoais et Étraygers
Directeur de la rédaction : le professeur P. BROUARDEL
Secrétaire de la rédaction : le docteur V. du CLAUX

TROISIEME SÊRIE
TOME XVII

90141


PARIS
Librairie J.-B. Baillière et Fils
Rue Hautefeuille, 19, près du boulevard St-Germain.
EONDRES.- BALLLIERE, TINDALL AND COX $\mid$ HadRID. - CARLOS BAILLY-BAILLIELHE
20, King William Street, Strand. 8, plaza Santa Ana.
JANYIER 1687
Reproduction rêservè.

L'expérience nous enseigne que les bactéries saprophytiques n'exercent aucune influence sur la santé humaine par la consommation de l'eau qui elle-même contient une quantité considérable de ces micro-organismes.
Si l'on rencontre, pendant l'examen bactériologique, une sorte de bactéries que l'on puisse soupçonner appartenir à celles que l'on a reconnues capables de déterminer des maladies, on doit constater l'identité, par des examens ap profondis des différentes conditions de culture, en parallèle avec des bactéries de la sorte quel'on soupçonne, et par des essais sur les animaux.
Silesoupçonse trouve confirmé d'une manière indubitable, on doit non seulement interdire l'eau comme boisson, mais aussi en défendre l'usage pour quoi que ce soit.

Il résulte de ce qui vient d'étre dit que l'examen bactériologique d'une eau peut déjà offrir d'importants points d'appui au jugement d'une eau au point de vue sanitaire, et que ces essais continués systématiquement amèneront encore très certainement des solutions.

## ÉtUDES D'HYGIENE PARISIENNE

## LA VIABILITÉ DE PARIS

Étudiée au point de vue de l'hygiène
Par le $\mathrm{D}^{\mathbf{r}} \mathbf{O}$. đu Mesnil,
Médecin de r'Asile national de Vincennes
C'est aux conseils de Rigord, médecin et historiographe de Philippe-Auguste, qu'est due la première application qui ait été faite du pavage au revêtement des chauṣsées de $\mathrm{Pa}-$ ris ( 1 ).
(1) Lachaise, Topographie médicale de Paris.: Paris. 1522.
«L La puanteur intolérable, disait Rigord, qui s'élevait des n boues et immondices de la ville ětait si grande qu'elle pé-- nétrait jusque dans le palais de nos rois et le rendait presque inhabitable. Le roi, ajoute-t-il, prit la résolution de remédier à un mal si dangereux, et ce prince sans s'étonner de la difficulté de l'entreprise et de la dépense prodigieuse qu'elle demandait et qui a rebuté tous ses prédécesseurs, donna ordre au prévôt de Paris l'an 1184 de faire paver toutes les rues et places publiques, pour en faciliter le nettoiement; et ce qui rendit la ville beaucoup plus commode. Un nommé Gérard de Poissy, riche financier, voulant participer a la gloire de cette entreprise, y contribua d'une somme considérable. numplages noation go Les voies publiques ou privées qui permettent l'accès, la eirculation sur tous les points de la cité doivent présenter un ensemble de conditions d'installation première, d'entretien consécutif qui contribuent dans une large mesure à l'assainissement de la ville.

Ces voies, quelle que soit leur destination, service public ou service privé, sont tenues de présenter à cet effet les qualités suivantes :
$4^{\circ}$ Être étanches, afin de ne pas permettre l'infection du sol sous-jacent par les matières putrescibles, solides ou liquides, déposées à leur surface;
$2^{\circ}$ Avoir des pentes bien réglées, être légèrement bombées, pour donner un écoulement rapide aux eaux pluviales et ménagères;
$3^{\circ}$ Présenter une surface uniforme dans le but d'éviter le plus possible les heurts violents pour la circulation des voitures, tout en permettant aux chevaux de trouver sur le sol un point d'appui efficace pour la traction;
$4^{\circ}$ Etre constituées par des matériaux assez résistants pour n'être pas l'objet de réparations incessantes, sous peine d'y voir se faire des excavations où les eaux résiduaires de toute nature viendraient séjourner et se putréfier;
$5^{\circ} \hat{E}$ tre l'objet d'un nettoiement régulier et complet.

> LA VIABILITÉ DE PABIS.
I. - Revêtement de la chaussée.

La nature du revetement des chaussées est variable à Pa ris où l'étendue des voies publiques est de 988,941 mètres, d'une largeur variant entre $1^{\text {ma }}, 50$ et 83 mètres (cours de Vincennes), elle peut être ramenée à quatre types principaux : pavage en pierve, empierrement ou macadamisage, asphalte, pavage en bois.
Tintes les questions relatives aux divers procédés de protection des chaussées ont été très complètement étudiées en 1850 par M. Darcy, inspecteur général des ponts et chaussées (1). Ce travail se trouve aujourd'hui complété par un mémoire de M. Barabant, qui offre un grand intérêt et a été publié en 1884 (2), alors que cet ingénieur distingué était chargé du service de la $2^{\circ}$ division de la voie publique à Paris.
Nous avons fait à MM. Darcy et Barabant de nombreux emprunts. M. André, ingénieur en chef de la $2^{\circ}$ division de la voirie, a bien voulu nous fournir, avec une extrême obligeance, les renseignements complémentaires.

Chaussées pavées. - Le colonel Haywood, ingénieur de la Cité de Londres, émettait dès 1850 cette idée très juste et qui depuis a été adoptée par nos ingénieurs, c'est que plus le substratum sur lequel repose un pavage est solide,' plus il dure longtemps. A l'appui de son opinion, il citait l'exemple, du pont de Londres où, malgré l'énorme circulation qu'il supporte, gràce au substratum très résistant, bien établi, sur lequel sont posés les pavés, le relèvement du pavage n'avait pas été nécessaire pendant une période de huit ans.
Cette considération n'est pas indifférente pour les hygié-
(1) Rapport à M. le ministre des travaux publies sur le pavage et le macadamisage des chaussêes de Londres et de Paris (Paris, 1856).
(2) Voyage d'études à Londres. - Note sur la question de viabilitét (Nettoiement, empierrement. Pavage en pierre et en bois.) Paris, 1884.
nistes. Qui le contesterait, quand on sait que, d'une part, l'existence sur les chaussées de flaches où séjournent les liquides putrescibles, de dépressions qui rendent le balayage moins complet, augmentent les chances d'infection du sol de la voie publique, et que d'autre part les cahots, le bruit, la trépidation sont en raison directe de l'inégalité de la chaussée?

A Paris, où le pavage en pierre restera vraisemblablement le revêtement des chaussées à circulation des lourds fardeaux, des transports industriels, on a adopté récemment le principe du pavage sur béton ou sur mortier qui constitue le substratum solide préconisé par Haywood au lieu de l'ancien système qui consistait à poser le pavé sur une couche de sable de $0^{\mathrm{m}}, 15$ à $0^{\mathrm{m}}, 20$, répandue sur un sol sans consistance.
M. Dunscombe, ingénieur du service municipal de Liverpool, a eu l'idée, dit M. Barabant, d'un système de pavage en pierre qui présenterait, suivant lui, au point de vue de la salubrité, l'avantage d'une étanchéité complète.
«Après avoir établi sa fondation en béton de ciment, fondation qu'il fait d'ailleurs avec économie et en mortier assez maigre, sauf à la surface, M. Dunscombe pose ses pavés à sec sur une petite couche de sable, puis il répand sur son pavage du gravier assez gros qu'il fait entrer dans les joints à l'aide du balai; enfin il remplit tous les vides des joints et recouvre même la surface du pavage à l'aide d'un mélange de poix et de créosote coulé à chaud. La partie de l'enduit qui recouvre le pavé sur $0^{\mathrm{m}}, 004$ à $0^{\mathrm{m}}, 000$ reste adhérente à la surface et ne disparait qu'au bout de plusieurs mois sous le passage des voitures.
«La persistance de cet enduit mou et son odeur très prononcée et très durable rendraient probablement, dit M. Barabant, ce procédé peu acceptable à Paris. Dans un grand port comme Liverpool on supporte plus facilement l'odeur du goudron. Il faut ajouter cependant que la population parisienne n'a point récriminé contrel'odeur de la composi-
tion créosotée dans laquelle sont plongés les pavés de bois employés à Paris. „
Anjourd'hui, le service de la voirie de Paris emploie des pavés de trois dimensions: (Tableau 1.)

## TABLEAU I.

|  | SERFACES PAVEES |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  | $\begin{gathered} \text { Ey canos } \\ \text { Echantillon } \end{gathered}$ | EX movex cchantillon | nix petit | тоти, |
| Porphyre | 0 | 320.500 | 430.300 | 750.800 |
| Arkose. | -600 | 226.600 | 194.100 | 421.300 |
| Grès de I'Yvette et similaires. $\qquad$ | 1.941.300 | 990.800 | 1.320.300 | 4.252 .400 |
| Grès des Ardennes et similaires. | 12.000 | 196.000 | 211.000 | 419.000 |
| Gres de Touest et sim laires. $\qquad$ | 43.300 | 198.300 | 167.000 | 408.600 |
| Totau | 1.997 .200 | 1.932 .200 | 2.322 .700 | 6.252 .100 |

On emploie le gros pavé dans les voies où la circulation est la plus lourde. Le gros pavé diminue la pression transmise au sous-sol par les roues des véhicules, il est en conséquence moins sujet à s'enfoncer que les petits pavés.

Le petit pavé donne une surface de roulement plus unie, plus douce pour les voitures légères.

Les chaussées pavées se répartissent de la façon suivante dans les divers arrondissements de Paris. (Tableau II.)

Le but qu'il faut atteindre dans l'emploi du pavage en pierre est de créer une surface sur laquelle les chances de glissement soient aussi faibles que possible, en offrant en meme temps à la circulation un sol uni et roulant.
15 Empierrement. Macadamisage. - Les chaussées macadamisées, formées de porphyre, cailloux ou meulières, sont moins bruyantes, moins glissantes que les chaussées pavées, elles sont plus faciles pour les cavaliers et fatiguent moins

TABLEAU II.
Chaussées pavées en 1885.

| ARRONDISSEMENTS. | strifaces. | ARRONDISsements. | surfaces. | ARRONDISSEMENTS. | surfaces. |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| $1{ }^{\text {er }}$ | 179.000 | Report... | 1.554.000 | Report. . | 3.613 .000 |
|  | 100.000 | $8^{\text {e }}$...... | 369.000 | $14^{\mathrm{e}} . . .$. | 340.000 |
| 3 e . | 186.000 |  | 271.000 | 15e.... | 404.000 |
| 4 C | 219.000 |  | 320.000 | $16^{6} \ldots .$. | 289:000 |
|  | 312.000 | $11{ }^{1} \ldots . .$. | 330.000 | $17^{\circ}$.... | 372.000 |
|  | 268.000 | 12e...... | 364.000 | $18 \mathrm{e} . . .$. | 440.000 |
|  | 280.000 | $13^{e} \ldots . .$. | 405.000 | $19{ }^{\text {e }} \ldots$ | 401.000 |
| A reporter | 1.554 .000 | A reporter | 3.613 .000 |  | 355.000 |
|  |  |  | Total | .......... | 6.214 .200 |

les pieds des chevaux, causent moins de secousses et sont par suite plus agréables pour la circulation.

Néanmoins et bien que d'origine anglaise, ce mode de revêtement des chaussées n'a jamais reçu à Londres d'application dans la Cité, où le trafic est de beaucoup plus pesant, plus actif que dans le reste de la ville. La quantité considérable de boue qui recouvre les chaussées macadamisées, en hiver, la poussière qui s'en élève en été, les ont toujours fait proscrire de cette partie de la ville.

De l'avis même des partisans les plus dêterminés du système, lorsque les rues macadamisées sont des voies étroites, très peuplées, à circulation active, il est en toute saison presque impossible de les tenir dans l'état de propreté que la salubrité exige. Les chaussées empierrées donnent une quantité considérable de détritus qui augmentent les frais de curage des égouts.

- Ce sont ces mêmes motifs auxquels il convient d'ajouter le prix élevé d'entretien qui font diminuer peu à peu, dans le centre de Paris, les chaussées empierrées. Elles ont toutefois, on ne saurait le méconnaitre, sur l'ancien pavage, l'im-
mense avantage, pour les habitants, de diminuer la sonorité de la voie publique, la trépidation incessante des immeubles qui la bordent. Ces chaussées réclament un balayage et un arrosage beaucoup plus fréquents.
Le macadam occupe aujourd'hui à Paris une surface de: $1,607,900$ mètres. (Tableau III.)

TABLEAU III.
Chaussées enpierrées en 1885.

| arrondisSEMENTS. | SUbFaces. | AfRONDISSEMENTS. | Surfaces. | ARRONDIS- SEMENTS. | surpaces. |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| ${ }^{10}{ }^{\text {er }}$. $\cdot . .$. | 9.268 | Report. . | 216.192 | Report. . | 639.764 |
| $2^{0} \cdot \ldots .$. | $n$ | $8^{\text {e }} \ldots \ldots$. | 161.015 | $14{ }^{\text {c }}$. $\ldots$. | 70.191 |
| 3 c |  |  | 4.119 | 15 e.... | 99.294 |
| $4^{\circ} \cdot \ldots .$. | 18.695 | $10^{6}$ | 1.769 | 16 e. | 469.691 |
| $5{ }^{\text {e }}$ | 19.659 | $11{ }^{\text {e }}$ | 60.946 | $17 \mathrm{c} . . .$. | 200.632 |
|  | 22.194 | 12 L | 122.886 | 18 e. | 43.400 |
| 70 | 146.376 | $13^{\circ}$ | 72.835 | $19{ }^{\circ}$. | 23.279 |
| A reporter | 216.192 | A reporter | 639.764 |  | 61.649 |
|  |  |  | Tor |  | 1.607.900 |

Asphalte. - L'asphalte est un carbonate de chaux pur imprégné naturellement d'une quantité variable de bitume. La proportion de bitume varie dans les asphaltes de 10 à 48 p. 100 de leur poids.

A Paris, comme à Londres et à Berlin, on emploie pour le revêtement de la voie publique des asphaltes de Seyssel (Ain), du Val-Travers (canton de Neufchattel, Suisse), de SaintJean de Marvejols (Gard) et de Raguse (Sicile).
Les chaussées en asphalte sont établies avec de la poudre d'asphalte. Cette poudre chauffée est transportée an lieu d'application dans des tombereaux spéciaux et étendue à l'aide d'un râteau sur une épaisseur uniforme. Elle est ensuite comprimée au moyen de pilons de fonte chauffés pour éviter toute adhérence. L'opération du pilonnage est suivie,
du lissage, qui se fait au moyen de fers à repasser, chauffés au rouge. Puis, à l'aide d'un rouleau, on achève la compression.

Si l'on veut obtenir des chaussées résistantes en asphalte, il est nécessaire, plus que pour tous les autres modes de revêtement, que la fondation sur laquelle il repose soit faite avec le plus grand soin, constituée par un béton de ciment de $0^{\mathrm{m}}, 15$ à $0^{\mathrm{m}}, 20$ d'épaisseur et parfaitement dressée.

Faute de se conformer à cette indication on voit se produire ces déformations particulières, ces vagues, pour nous servir du terme consacré, qui rendent parfois la circulation si désagréable sur les chaussées en asphalte et en amènent la détérioration rapide.

L'asphalte rencontre à Paris des causes de destruction qui n'existent à Londres que dans des limites beaucoup plus restreintes, nous voulons parler du degré d'élévation de la température en été et de son abaissement dans la saison-d'hiver. Sous l'influence d'une température élevée l'asphalte se ramollit et se déprime sur les points où s'exerce une pression considérable se transformant ainsi en une surface inégale. Cet inconvénient peut être évité en n'employant pas les asphaltes trop riches en bitume et surtout en arrosant fréquemment et largement. On a reproché aux chaussées asphaltées de devenir très glissantes et par suite dangereuses par les temps de pluie et de brouillard.

La surface de l'asphalte n'étant glissante que lorsqu'uné certaine quantité de matières pâteuses y adhère par suite d'un nettoyage insuffisant, avec un lavage abondant de la voie publique on peut remédier à ce danger.

Le revêtement d'asphalte présente surtout, outre son' étanchéité, l'avantage d'une insonorité parfaite, ce qui rend son emploi très précieux au périmètre des écôles, des bi-1 bliothèques publiques et d'un grand nombre d'administrations; bien entretenu il est d'une extrême propreté.

L'étendue des chaussées asphaltées, à Paris, était, en $1880 ̆$, de 293,060 mètres, ainsi qu'on en pourra juger par le
tableau ci-contre, les revêtements d'asphalte sont surtout employés dans les quartiers du centre.

TABLEAU IV.
Chaussées asphaltées en 1885.

| AllRONDISSEMENTS. | sunfaces. | ARRONDIS- SEMENTS. | surfaces. | ARRONDIS- SEMENTS. | stapices. |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| $1{ }^{\text {er }}$..... | 63.905 | Report... | 182.127 | Report. . | 238.334 |
|  | 39.294 | $8^{\circ} \ldots \ldots$. | 20.253 | $14^{6}$. . . . | 138 |
| 3 e. | 4.594 | 9 | 20.386 | $15^{\circ}$. | 2.612 |
| 4 e | 35804 | $10^{\text {e }}$ | 10.236 | 16 e | 21.594 |
|  | 2.705 | $11^{1}$. $\ldots . .$. | 2.478 | $17^{\circ}$ | 16.112 |
| $6{ }^{6} . . . .$. | 14.713 | 124...... | 2.534 | 18. |  |
|  | 21.012 |  | 320 | 190 $20^{\circ} \ldots . .$. | 14.270 |
| A reporter | 182.127 | 4 reporter | 238.334 |  |  |
|  |  |  | Total | ......... | -293.060 |

Pavage en bois. - Il y a une quarantaine d'années environ, on avait tenté à Paris et à Londres l'essai du pavage en bois dans des conditions qui ne nous sont pas connues; on n'a pas donné suite alors à cette tentative ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux capitales. Haywood, à cette époque, reprochait au pavage en bois son prix de revient élevé et la dépense qu'entrainait son entretien.

Il était également préoccupé de la surface glissante de ce pavage dans certaines conditions atmosphériques. M. Darcy, au cours de son enquête, lui ayant posé cette question : «Des plaintes se sont-elles élevées quant à l'odeur ou à l'émanation particulière attribuée au pavage en bois?» M. Haywood répondait :
«Je me rappelle avoir lu des mémoires relatifs aux dangers que pourraient présenter pour la santé les émanations provenant d'une grande surface de pavage en bois, mais je n'ai jamais entendu parler de plaintes de ce genre faites par
les habitants des rues où ce pavage a été adopté. Il est vrai cependant que, dans un cas isolé, une plainte à ce sujet est venue des locataires des bureaux appelés Old Jewry Chambers; la cour particuiière de ce bâtiment était pavée en bois; cet espace qui ne comptait que 23 mètres était enfermé sur trois côtés par des bâtiments de 50 pieds de hauteur: le soleil n'y pouvait guère pénétrer; l'air d'ailleurs ne circulait pas suffisamment dans ces constructions, et les eaux pluviales étaient presque entièrement retenues et absorbées par le pavage en bois. Les caves environnantes devinrent humides; les locataires se plaignirent de l'odeur du payage en bois, et l'on fut obligé de l'enlever. C'est là la seule plainte que j'aie entendu porter contre l'odeur qui s'exhalait de ce pavage.
«J'ai trouvé moi-même que des odeurs désagréables provenaient des parties de pavages en bois où se tenaient des voitures de place; et durant la chaleur de l'été, après une averse, $j$ 'ai vu de la vapeur s'élever d'un pavage en bois, mais cette fois sans répandre de mauvaise odeur. Cependant, il m'est arrivé aussi de remarquer que des champignons croissaient à la surface d'un pavage en bois, enfermé dans une cour peu fréquentée, ce qui amenait évidemment une décomposition végétale.
M. Darcy, résumant au même moment son opinionisur les divers modes de chaussées en usage ou expérimentés à Londres, s'exprimait ainsi sur le pavage en bois :
«Les essais de ce pavage ont eu lieu a Londres sur une très grande échelle; il présentait en effet de notables avantages : avec le pavé en bois, tout bruit disparaissait, on n'avait plus à redouter la boue et la poussière; mais il est dangereux pour les chevaux; on se rappelle qu'on a été obligé de recouvrir Regent's Street d'une couche de granit concassé pour rendre la surface du revêtement en bois moins glissante; de plus les réparations semblent très dispendieuses. Enfin ce mode de pavage parait exercer sur la salubrité une influence fácheuse, à raison des substances
qui pénètrent le bois dans les temps humides et qui s'en. exhalent pendant les chaleurs. »

A cette époque, comme nous l'avons dit, on reronȩa au pavage en bois a Paris et a Londres surtout, suivant M. Barabant, parce que dans les tentatives faites, l'installation de ce pavage péchait par le mode de fondation adopté. Depuis 1870 où on est entré dans la voie des pavages sur fondation de béton de ciment, les chaussées pavées en bois ont pris un développement considérable.

Nous empruntons au Voyage d'études $\dot{a}$ Londres de M. Barabant les renseignements suivants sur linstallation du pavage en bois en cours aujourd'hui à Paris : on fait d'abord une fondation en béton de ciment de Portland de $0^{m}, 15$ à $0^{\mathrm{m}}, 23$ d'épaisseur, composé d'une partie de ciment et de 7 parties d'un mélange formé d'un tiers de sable, pour deux tiers de cailloux qui constitue la véritable chaussée. Puis, trois ou quatre jours après l'achèvement de cette chaussée, on pose des pavés en bois ayant

|  |  |
| :---: | :---: |
|  |  |
|  |  |

Ces pavés en bois d'essences diverses, mais surtout en sapin rouge de Suède, qui a le double avantage d'être l'un des bois les moins chers et de présenter la plus grande homogénéité, sont trempés pendant cinq minutes dans une composition chaude formée de coaltar, de créosote et d'une craie argileuse dite green shalk, puis ils sont mis en place.

Les pavés posés, on verse dans les joints qui ont un écartement de $0^{\mathrm{m}}, 01$ le mélange chaud de goudron et de créosote, de manière à remplir la partie enfermée de ces joints sur $0^{\mathrm{m}}, 03$ ou $0^{\mathrm{m}}, 04$ de hauteur, et à mettre la base des pavés dans une composition hydrofuge.

Le goudron, en se refroidissant rapidement, fixe provisoirement les pavés dans leur place. On achève le remplissage des joints au moyen d'un coulis de mortier de sable fin et de ciment de Portland qu'on répand et qu'on brosse à la

[^0]surface. Le tout est recouvert de gravier à grain de $0^{\mathrm{m}}, 01$ environ, qui doit etre renouvelé souvent ainsi que le lavage, pour éviter le glissement.

Ces diverses opérations, le trempage et le rejointoiement avec le liquide créosoté et goudronné paraissent avoir pour effet de conserver le bois, car dans les pavages relevés au bout d'un certain temps, on a constaté que la partie inférieure des pavés, celle qui est en contact avec la chaussée de béton, était intacte, non pourrie, et sur aucun point les chaussées en bois ne répandent de mauvaise odeur. On avait aussi signalé comme inconvénient sérieux de ce mode de pavage l'odeur de goudron qui s'en dégage pendant les premiers jours ; à Paris, ce fait n'a donné lieu à aucune plainte, et il faut reconnaitre que cette odeur de médiocre intensité disparaît rapidement.

Nous trouvant à Londres à l'époque des grandes chaleurs, nous avons été frappé de la mauvaise odeur du pavage en bois sur un assez grand nombre de points, et notamment aux abords des stationnements de voitures. Il est désirable qu'à Paris on conjure cet inconvénient en remplaçant aux stationnements de voitures le pavage en bois par du pavage en granit. Les odeurs perçues sur la voie publique à Londres s'expliquent par l'insuffisance du lavage des chaussées dans cette ville. Il résulte en effet des renseignements fournis par M. Journet, ingénieur des ponts et chaussées, que si à Paris la dépense d'eau pour le lavage des chaussées est de $38^{\mathrm{m}}, 03$ par mètre courant et par an, à Londres cette dépense ne dépasse pas $0^{\mathrm{m}}, 155$.

A Paris, le pavage en bois est lavé très fréquemment.
On trouvera dans le tableau suivant l'indication des surfaces pavées en bois à Paris, et leur répartition par arrondissements.

La viabilité de paris.
239

TABLEAU V.
Chaussées pavées en bois en 1885.

| ABfondissevients. | surfaces. | ARRONDISSEMENTS. | surfaces. |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| $1 \mathrm{er} . . . . . . . . . . .$. | 65.826.82 | Report. | 232.109.16 |
| $2^{\text {e }}$....... ..... | 40.393 .83 | $11^{\text {e }}$............ | $\because$ |
| $3^{\text {c } . . . . . . . . . . . . . . ~}$ | 4.593 .93 | 12 c ............. | D |
| $4 \mathrm{e} \cdot . .-\ldots . . . . .$. | 36.804 .18 | $13^{\text {e }} \ldots . . . . . . . . . .$. | " |
| $5 \mathrm{c} . . . . . . . . . . .$. | 2.499 .25 | $14^{\text {e }}$, $\ldots . . . . .$. | " |
| 6 6 , .............. | 14.592.26 | $15^{\text {e }}$. $\ldots . . . . .$. | 2 |
| $7^{70} \ldots . .$. | 20.477 .85 | $16^{\circ} \ldots . . . . .$. | 7.230 .22 |
| $8{ }^{80}$ | 16.298 .17 | $17{ }^{\text {e }} \ldots . . . . . .$. | 41.189 .10 |
| 90 $10^{\circ} \ldots . . . . . . . . . . . . . . . . . . ~$ | 20.386 .56 10.236 .31 |  | 19.489.20 |
| A reporter. | 232.109 .16 | $20^{\circ}$ | ग |
|  |  | Total. . . . . . . . . . | 300.017 .77 |

En 1886, la surface de pavage en bois a \{ $8^{e}$ arrondissement. 37,000 été augmentée de $54,800 \mathrm{~m}$. q. pour les. $\{16 \mathrm{e}$ - 17,800

La question de dépense ayant son importance dans les solutions hygiéniques, nous croyons utile de donner le cont par mètre d'installation et d'entretien pour chaque nature de chaussée.

TABLEAU VI.


En résumé, les voies de circulation parisiennes sont dans un bon état d'installation et d'entretien dans leur ensemble
très satisfaisant sur un certain nombre de points en ce qui regarde l'hygiène. Nous signalerons toutefois deux desiderata importants dans la voirie parisienne l'existence: $1^{\circ}$ de chaussées en terre ayant une surface de 143,741 mètres dans les dix derniers arrondissements, du dixième au vingtième;

TABLEAU VII.
Chaussées en terre par arrondissements.

| ARroxdissements. | surfaces. | ARRONDISSEMENTS. | sunfaces. |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| Du 1 er an $10^{\circ} \ldots$. | n | Report...... | 16.653 |
| 110... ........... | 1.188 | 15e.............. | 1.690 |
| 120.............. | 6.596 | 16e.............. | 7.944 |
| $13{ }^{\text {e.............. }}$ | 4.689 | 17e............ | 40.954 |
| 14e............... | 4.180 | $18 \mathrm{e} . . . . . . . . . . .$. | 14.226 |
| A reporter.... | 16.653 |  | 5.355 26.919 |
|  |  | Total...... | 113.741 |

$2^{\circ}$ de 1,142 voies privées ainsi réparties dans tous les arrondissements.

TABLEAU VIII.
Voies privées par arrondissements.

| ARBONDISsements. | NOMBAE DE VOIES. | ARBONDISSEMENTS. | NOMBRE DE voiss. | ARRONDISsements. | nomber DE voies. |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| 1er..... | 4 | Report... | 69 | Report... | 403 |
| 2 c ...... | 2 | 8 c ....... | 12 | $146 . . .$. | 108 |
| $3 \mathrm{e} . . . .$. | 5 | $9^{9} \ldots \ldots$. | 20 | $15{ }^{\text {e }} \ldots .$. | 132 |
| $4 \mathrm{4} . . . .{ }^{\text {a }}$ | 7 | $10^{\circ} \ldots \ldots$. | 33 | $16{ }^{\circ}$. | 49 |
| $5^{\text {e }}, \ldots \ldots$. | 18 | $11^{\circ} \ldots \ldots$. | 123 | 17 e | 94 |
| 6 e | 18 | $12 \mathrm{c} . . .$. | 75 | 18e...... | 71 |
| 7 | 25 |  | 71 | $19 \mathrm{e} . . .$. | 121 |
| A reporter | 69 | A reporter | 403 | 20 | 158 |
|  |  |  |  | ras | 1.142 |

Nous nous sommes trop longuement étendu sur les avantages des chaussées imperméables pour qu'il soit besoin d'insister surl'utilité, dans l'intérêt de la santé publique, de faire disparaitre ces chemins de terre qui deviennent tous des cloaques, infectant de leurs émanations malsaines les habitations riveraines quand ils ne déversent pas les liquides qui sont répandus à leur surface dans des immeubles en contre-bas.

On objectera peut-etre que dans les quartiers excentriques où existent encore ces chemins de terre, la population est peu dense, les immeubles moins importants que partout ailleurs, nous le reconnaissons; mais ce qui est indéniable, c'est que la plupart des habitations installées dans ces quartiers sont à peine closes et couvertes, qu'elles abritent une population très misérable, et que c'est une nécessité urgente de faire disparaître ces foyers d'infection, oú les épidémies se développent et sé répandent ensuite dans le centre de la ville.

Quant aux voies privées, elles sont depuis longtemps l'objet des préoccupations les plus légitimes de l'administration. Ces voies, dont l'établissement a été généralement très imparfait, sont à la charge des propriétaires qui ont à pourvoir aux frais de viabilité, de drainage, de canalisation; il en résulte une abstention générale d'entretien. Ces rues, pour la plupart, ne sont ni lavées ni nettoyées; des détritus de toute sorte séjournent et se putréfient sur leur sol.
L'administration ne peut agir, pour remédier à ces dangers, que d'une manière détournée et très lente. L'entretien de la voie privée est, en effet, comme nous l'avons dit, à la charge des propriétaires solidairement responsables, et lorsque l'entretien laisse à désirer, que ses injonctions restent sans effet, l'administration n'a d'autre moyen d'action que de faire clore la rue à ses deux extrémités aux frais des propriétaires.

La voie privée devient alors une dépendance des habitations et tombe sous le coup ${ }^{\circ}$ de la loi du 43 avril 1830 sur
les logements insalubres, dont malheureusement la procédure interminable ne permet pas de mettre fin rapidement aux causes d'insalubrité, si manifestes et si graves qu'elles soient.

Cette question a attiré l'attention de la Commission supérieure d'assainissement de la Seine, qui a voté en 1886 les résolutions suivantes relativement aux voies privées :

Art. ler. - A l'avenir, les propriétaires des voies privées, rues, passages, impasses, cités et autres espaces intérieurs situés dans Paris, clos ou non clos à leurs débouchés sur la voie publique et servant d’aceès commun à plusieurs propriétés distinctes, devront se conformer aux dispositions suivantes :
$1^{\circ}$ S'il existe un égout dans l'une des voies publiques auxquelles aboutissent ces voies privées, rues, passages, impasses, cités ou autres espaces intérieurs, et s'ils reçoivent des écoulements d'eaux pluviales ou ménagères, il y sera construit un égout ou une conduíte d'évacuation dont le type sera fixé, dans chaque cas, par l'Administration; les eaux de chaque construction riveraine devront étre évacuées souterrainement dans cet égout, conformément aux règles fixées pour les maisons en bordure des voies publiques pourvues d'égout.

S'il n'existe pas d'égout public permettant la réalisation immédiate de ces dispositions, elles deviendront obligatoires dès que l'égout public faisant actuellement défaut aura été construit;
$2^{\circ}$ Chaque fois qu'en vertu des dispositions précédentes un égout sera obligatoire, la conduite d'eau de service privé le sera également dans toute la longueur de la rue, s'il existe une conduite de cette nature d'eau dans l'une des voies publiques aboutissantes. Lorsqu'il existera des conduites d'eau de même nature aux deux extrémítés, la conduite de la voie privée s'étendra de l'une à l'autre de manière à s'alimenter par les deux bouts; son diamètre ne sera pas inférieur à $0^{\mathrm{m}}, 10$.

La conduite de service public devra être établie dans l'étendue nécessaire pour assurer le lavage complet des ruisseaux de la voie.

Dans les voies privées où il ne sera pas établi d'égout par suite de l'absence de galerie pouvant servir de débouché dans les voies adjacentes, la pose en terre des conduites d'eau, soit de service public, soit de service privé, sera néanmoins obligatoire, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Administration, en raison de la nature des sous-sols des voíes privées;
$3^{\circ}$ Les chaussées et les trottoirs devront être réfectionnés ou construits à neuf suivant l'un des systèmes admis pour les voies publiques, ou suivant tout autre système qui aurait été préalablement agréé par l'Administration. En tous cas, les pentes transversales et longitudinales seront régulièrement établies de manière à assurer partout un libre et facile écoulement des caux;
$4^{\circ}$ L'éclairage sera assuré au moyen d'appareils en nombre reconnu suffisant par l'Administration.

Arr. 2. - Ces divers travaux devront être exécutés par les soins et aux frais des propriétaires; faute de quoi, r'Administration y pourvoira d'office, après une mise en demeure régulière, et les frais seront répartis entre les riverains proportionnellement aux longueurs de façade, à moins de conventions contraires. Le recouvrement de ces frais sera effectué comme en matière de contributions directes.
Art. 3. - Les projets des travaux à exécuter devront etre soumis préalablement à l'Administration et approuvés par elle. En outre, ces travaux devront etre reçus par les ingénieurs du service municipal, mais les propriétaires resteront néanmoins responsables de toutes les conséquences de l'exécution de ces travaux, sans que l'Administration puisse etre recherchée en quoi que ce soit à ce sujet.
L'entretien des ouvrages est à la charge des propriétaires riverains, sons réserve de l'exécution d'office par l'Administration, en cas de refus des propriétaires et après une mise en demeure restée infructueuse.

Les prescriptions de la loỉ du 26 mars 1873, relatives au balayage des voies publiques, sont applicables aux voies privées, etc., définies à l'article $f^{\text {or }}$.

Art. 4. - Pour les voies privées, passages, cités et autres espaces intérieurs clos ou non clos à leurs débouchés sur la voie publique, ne rentrant pas dans la désignation faite à larticle 1 er, les prescriptions édictées par ledit article seront applicables, lorsque l'Administration l'aura reconnu nécessaire. Dans ce cas, des arrêtés préfectoraux désigneront les voies privées qui devront être soumises aux mesures d'assainissement sus-indiquées.

> II. - Nettoiement de la voie publique.

Quelque parfaite que soit l'installation première des voies qui sillonnent une ville, la salubrité ne serait rien moins qu'assurée si on ne veillait avec un soin tout particulier à
tmaintenir sur ces chaussées la propreté la plus rigoureuse. 20 Lorsque nous aurons à traiter la question des habitations parisiennes, nous verrons combien, pour le confort et les installations sanitaires nos maisons sont inférieures à celles de beaucoup de grandes villes ; mais pour ce qui est relatif ea la propreté des rues, nous estimons que Paris a sur la plupart d'entre elles une supériorité marquée.

A Paris, chaque matin 3290 balayeurs, dont un tiers ne font qu'une demi-journée, procèdent sous la direction de 180 chefs d'ateliers au nettoiement des chaussées, trottoirs, etc. A ce service sont adjointes 345 machines balayeu--ses. Le balayage commence, hiver comme été, à 4 heures du matin et doit être terminé à 7 .

Aux halles, le balayage et le lavage sont incessants. Un atelier de 60 hommes y est en permanence de 7 heures du matin à 8 heures du soir. Il importait au plus haut point, tant pour la conservation des denrées qui y sont amenées que pour la salubrité des rues avoisinantes, que les halles fussent l'objet de prescriptions particulières ; l'article 7 du cahier des charges de l'enlèvement des immondices y pourvoit dans ces termes :

Art. 7. - Dans l'intérieur et aux abords des halles et marchés, l'enlèvement des immondices ou détritus quelconques, aura lieu de la manière et aux heures qui seront fixées spécialement par l'Administration, pour chacun des établissemements de cette nature, tant pour le service du matin que pour celui du soir, s'il était reconnu nécessaire par l'Administration d'avoir plusieurs services par jour.

Les baquets qui servent à l'enlèvement des boyaux, sang, poissons, etc..., dans les balles et marchés, seront rapportés chaque jour vides, nettoyés et désinfectés; ceux des baquets qui seront confiés par l'Administration à l'entrepreneur, seront maintenus par celui-ci et à ses frais en bon état constant de réparation.

Les 4,584 bouches d'arrosage à la lance, les 6,521 bouches de lavage pour les caniveaux répandant par jour sur la voie publique 61,332 mètres cubes d'eau contribuent avec le balayage à rendre la propreté de la plupart de nos rues
aussi grande que possible. Ce service sera prochainement augmenté de 600 bouches d'arrosage à la lance.

> III. - Enlèvement des boues et immondices.

La collection des détritus de toute espèce, résidus de la vie des individus accumulés dans les maisons, des animaux circulant dans nos rues, a une importance considérable pour l'hygiène de la ville; mais ce dont une administration prévoyante doit se préoccuper ensuite avec une sollicitude égale, c'est d'éloigner promptement de la ville ces produits morts qui se décomposent avec une rapidité extrême et empoisonnent l'atmosphère de leurs émanations. Tel est l'office du service de l'enlèvement des boues et immondices, dont nous allons parler.

Ce service est confié, à Paris, à des adjudicataires pour une durée de trois années renouvelables, et l'entreprise est divisée en dix-huit lots. Chaque lot comprenant un arrondissement avec ces exceptions que le $1^{\mathrm{or}}$ lot comprend deux arrondissements, le $1^{\text {er }}$ et le $2^{\text {i }}$, le $2^{\circ}$ lot deux arrondissements également les $3^{e}$ et $4^{e}$ arrondissements.
c Le service de l'enlèvement (qui emploie tous les jours 1,630 ouvriers pour le chargement de ses 542 voitures et 1000 chevaux) se met en mouvement immédiatement après le balayage terminé, et doit, dans le délai de deux heures, avoir effectué son travail. Une heure en supplément est accordée dans quelques quartiers excentriques en raison des distances à parcourir.
Un certain nombre des adjudicataires de la ville concèdent à des cultivateurs de la banlieue, qui font eux-mêmes l'enlèvement, une partie des arrondissements qu'ils ont soumissionnés.

En tous cas et dans toutes les rues de la ville, les immondices, ordures ménagères, sont enlevées à 10 heures du matin.
C'est là un point capital dans le nettoiement de Paris, où, à partir de 10 heures, la toilette de la ville est complètement

1 1ro Division.
Tableau graphique du cube de boues enlevées et des dépenses correspondantes pendant les annees 1868 a 1884 inclusivement.

## Cube




## 268

0. DU MESNIL.
faite, alors que dans la plupart des grands centres de France et de l'étranger, on voit à toute heure du jour, sur les voies les plus fréquentées, des voitures d'enlèvement d'immondices dont on connaît l'aspect répugnant, l'odeur fétide.

L'arrêté préfectoral du 29 novembre 1883 qui a obligé tous les propriétaires à se munir d'une boîte à ordures pour le dépôt des immondices de la maison sur la voie publique, n'a retardé en rien la rapidité de l'enlèvement et du nettoiement consécutif, pendant qu'il améliorait notablement la salubrité de tous les immeubles, notamment de ceux habités par les indigents.

Que deviennent les ordures ménagères, lorsqu'elles ont été balayées et enlevées par le service du matin? Ici nous touchons à une des questions capitales de l'hygiène parisienne, qui vient se compliquer d'une grosse question budgétaire. Autrefois en effet et sans remonter à une date très reculée, c'est-à-dire avant l'annexion à Paris de l'espace compris entre l'ancienne enceinte et les fortifications, la ville était entourée d'une ceinture de cultures maraichères qui occupaient non seulement cette première enceinte, mais encore celle comprise entre l'enceinte continue et les forts détachés.

Paris, dont la surface de nettoiement était à cette époque beaucoup moins considérable, trouvait facilement l'écoulement comme engrais de toutes ses immondices à une distance très rapprochée des points où elles étaient enlevées, ce qui revient à dire que les frais de transport étaient presque nuls.

Aujourd'hui la situation est tout autre, l'annexion a fait disparaître presque totalement la culture maraîchère de la première enceinte, et entre les fortifications et les forts détachés, il s'est élevé une série de villes où les terrains en culture ont été remplacés par des maisons qui non seulement ne peuvent absorber les ordures ménagères de Paris, mais qui, ainsi que le fait observer M. André, en produisent des quantités considérables. De là un accroissement de dépenses inquiétant pour l'enlèvement et le transport, ainsi
qu'on en peut juger par les graphiques ci-joints où on a mis en présence le cube des boues enlevées et le chiffre de la dépense dans les deux divisions.

Ce cube total de 900,000 mètres cubes, soit en moyenne 2,500 mètres cubes d'immondices à éloigner de la ville chaque jour, n'est pas sans causer quelque souci à ceux qui en sont chargés, d'autant plus que leur proportion quotidienne oscille parfois dans des limites très étendues et que leur altération rapide, surtout dans la saison où les augmentations se produisent, ne permet aucun retard dans l'évacuation.

Tous ceux qui se sont occupés de ces questions savaient depuis longtemps que dans les mois d'été, le cube des ordures ménagères augmente parce que les légumes verts à détritus abondants entrent pour une large part dans l'alimentation de la population parisienne (qui est de toutes les grandes villes de l'Europe celle qui en consomme le plus), mais on ignorait dans quelle proportion cet accroissement se produisait.
M. l'ingénieur André a pour la première fois, en 1886, recueilli des documents précis sur cette question; on les trouve réunis dans le tableau ci-après (tableau 9) duquel, il résulte qu'en été le cube des ordures ménagères à enlever, s'élève parfois de 50 p. 100 dans les arrondissements qui avoisinent les halles et dans les quartiers excentriques où la population ouvrière est plus nombreuse, alors qu'il reste sensiblement le même dans le septième arrondissement et diminue même dans le seizième, qui sont des arrondissements habités par un grand nombre de personnes qui quittent Paris pendant l'été.

Pour les raisons que nous avons dites plus haut, il est donc nécessaire de diriger loin de l'enceinte de Paris les produits du balayage et de l'ébouage. Des analyses récentes faites à l'institut agronomique de Bruxelles, à celui de Paris par M. Muntz à la station agronomique du Nord par M. Ladureau, il résulte que ces produits ont une valeur

TABLEAU IX.


Nota. - Les chiffres donnés dans ce tableau comprennent non seulement les boues et les ordures ménagères enlevées aux seuils des maisons, mais encore les enlèvements provenant des marchés ainsi que les écailles d'huitres provenant des marchands de vins et restaurants.
(1) Ces 2,760 mètres cubes, à la densité moyenne de 800 kil. par mètre cube, correspondent à 2,208 tonnes, c'est-à-dire au chargement complet â 10 tonnes de 221 wagons, soit sept trains complets de trente wagons.
(2) Si of compare le chiffre moyen de $2,436,000$ litres à celui de la population, qui est de $2,256,080$ habitants, on voit que l'on peut dire, avec une approximation suffisante, qu'ả Paris chaque habitant donne lieu à l'enlèvement d'un litre d'ordures ménagères par jour.
agricole réelle. Mais ils ont sur les autres engrais le désavantage d'avoir un volume considérable, d'entrer très rapi-
đement en fermentation et de répandre à cette période des odeurs extrêmement fétides.

Aussi a-t-on vu successivement s'élever de toutes parts des plaintes d'abord contre les dépôts de voirie aux environs de Paris devenus aujourd'hui lieux de villégiature, ensuite contre les lieux de chargement et de déchargement dans les gares de chemin de fer, enfin sur le trajet même des voies ferrées.

Ces plaintes se sont surtout multipliées dans ces derniers temps, où l'expédition des gadoues hors du département de la Seine a pris une importance dont on pourra juger par l'examen du tableau 10, emprunté au rapport de M. André sur le service d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces réclamations sont justifiées à la fois par l'insuffisance des mesures prises afin d'assurer le chargement sans inconvénient pour le voisinage, par le séjour prolongé en gare des wagons qui transportent ces matières infectes, par le choix fait dans quelques cas pour le déchargement, de gares situées dans l'intérieur des villes, et enfin par l'amoncellement en quantités considérables des voiries à une distance insuffisante des routes et des habitations.

Un arrêté ministériel du 14 janvier 1884, qui détermine les conditions d'embarquement, de transport et de déchargement des immondices auquel le Comité consultatif a demandé récemment quelques modifications, améliorer la situation s'il était appliqué. Mais les décisions prises pár plusieurs municipalités des départements voisins de la Seine donnent à penser que les mesures édictées ne reçoivent qu'une application incomplète et insuffisante.

Ces arrêtés municipaux dont quelques-uns interdisent non seulement le dépôt sur le territoire d'une commune des immondices reçues par chemin de fer mais même leur passage à travers les rues, créent des embarras sérieux au service de l'enlèvement des voiries parisiennes.

Un certain nombre de membres de la Commission supérieure d'assainissement de la Seine ont étudié les solutions

## TABLEAU $X$.


à donner à ces difficultés et se sont arrêtés au transport des détritus de la ville de Paris, pour cultiver les plaines de la Beauce, de la Sologne et de la Champagne.

Les distances qui les séparent de Paris pourront être franchies sans grever ces engrais de frais de transport considérables que leur valeur agricole évaluée à 2 fr .80 le mètre cube ne leur permettrait pas de supporter, si les compagnies de chemin de fer consentent aux modérations de tarif qui leur sont demandées par l'administration. Pour ne pas être aussi immédiat que celui de la ville l'intérêt des compagnies à souscrire à ces abaissements de tarif n'en est

La gare, isolée de toute habitation, se prête bien à l'embarquement des ordures ménagères. Les installations y sont médiocres et devraient être améliorées. L'espace ne manque pas.
Le chargement se fait dans des conditions détestables, les abords des voies ne sont pas pavés, et les ordures ménagères tombées pendant le chargement croupissent à la surface du sol. De sérieuses améliorations doivent être poursuivies sur ce point. Il conviendra d'obtenir le pavage des voies et de leurs abords, si possible, la construction d'un quai de chargement lors de la transformation de la gare.
L'embarquement se fait dans des conditions médiocres; la zone pavée est trop étroite.

Les installations sont convenables, mais l'espace semble manquer pour l'installation d'un quai de chargement spécial.

A la gare de la Chapelle annexe, l'embarquement des gadoues se fait sur la méme voie que celui des fumiers de la Compagnie des omnibus. Pavage insuffisant aux abords de la voie. Pas d'habitation dans le voisinage.

Installation convenable, mais espace très restreint; l'embarquequement se fait à la gare aux Pierres, rue d'Aubervilliers.

La gare se prête très bien à l'installation d'un quai de chargement dont l'étude est faite actuellement par les ingénieurs de la Compagnie.

Très bonne installation à Bercy-Conflans. Beaucoup d'espace, un quai bien pavé et éloigné de toute habitation.

La Compagnie de l'Est a fait étudier, sur notre demande, l'établissement d'un quai d'embarquement à la gare de Pantin, près de la porte de Flandre. Ce quai pourrait servir à toute la région Nord-Est de Paris.

$$
\text { se sérig. - TOYE IVII. - } 1887 \text {, Ne } 3 .
$$

pas moins évident, puisque dans un temps rapproché elles verraient leur trafic s'accroître du transport à un prix rémunérateur des produits récoltés sur les terres fertilisées par ces voiries.

Dans le cas peu probable où ces préyisions ne se réaliseraient pas, l'Administration a examiné la question de l'incinération des ordures ménagères, qui se pratique sur quelques points de l'Angleterre et aux États-Unis.

Des études faites sur place et consignées dans le rapport de M. Journet, ingénieur attaché au service de la ville (1), il résulte que cette solution serait fort coûteuse, puisque M. Journet estime nécessaire, pourl'atteindre, la construction de 200 fours à 300,000 francs l'un, soit 6 millions de dépense de premier établissement, et à une dépense annuelle de $3,500,000$ francs, tant pour l'enlèvement et le transport des ordures que pour leur destruction.

Cette dépense, qui excède de $1,500,000$ francs celle qui est faite aujourd'hui pour le service, aurait encore pour inconvénient d'enlever chaque année à l'agriculture $900,000 \mathrm{mè}$ tres cubes d'engrais.

Notre situation budgétaire, l'état de l'agriculture, imposent les réflexions les plus sérieuses, avant d'adopter cette solution. Ne serait-il pas à craindre, d'autre part, que l'on ne soulève un flot de réclamations justifiées par l'installation de ces deux cents appareils crématoires à la périphérie de Paris?
(1) Rapport de la commission chargée d'aller étudier les differents modes de traitement ou de destruction des ordures ménagères en Angleterre (Paris, 1886).


[^0]:    $3^{e}$ séhige. - tome xvil. - 1887, No 3.

